



DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Délégation faite au Président

Réf. : P124_2021

Date : 29/04/2021

**OBJET : Fourniture, paramétrage et mise en service des équipements de télégestion
Avenant n° 1**

Exposé

Le 31 août 2020, la Communauté d'agglomération du Cotentin a conclu en qualité d'entité adjudicatrice un marché de fournitures concernant la fourniture, le paramétrage et la mise en service des équipements de télégestion de ses installations pour les services d'exploitation de Valognes, Montebourg, Saint-Sauveur-le-Vicomte, les Pieux et les territoires suivants : Anse du Cul de Loup, Barfleur, Réville, Quinéville, La Haye d'Ectot, Val-de-Saire, Bocage Valognais (St-Cyr-Bocage, St-Joseph, Morville, Sauxemesnil, Flottemanville-Bocage, Négreville, Yvetot-Bocage, Tamerville). Le matériel installé doit permettre l'uniformisation du parc.

Le marché a été confié à la société BEG Ingénierie pour un montant total de 210 620,00 € HT soit 252 744,00 € TTC.

Au regard des installations concernées, des équipements complémentaires sont nécessaires pour permettre de réaliser des adaptations afin d'assurer la continuité de service :

PLUS-VALUE	+ value
2 boîtiers S4W supplémentaires	+ 5 000,00 € HT
2 cartes extension 16 DI	+ 580,00 € HT
6 cartes comm DL	+ 1 824,00 € HT
1 jeu de connecteurs S4W de secours	+ 185,00 € HT
2 alimentations 120 W	+ 366,00 € HT
2 coffrets S4W	+ 1 900,00 € HT

MOINS-VALUE	- value
Suppression du poste 5.3 « fourniture, paramétrage et mise en service de boîtiers S530 G / ECO Com en GSM-3	- 4 400,00 € HT

Le montant de l'avenant 1 au marché de fourniture, paramétrage et mise en service des équipements de télégestion correspond aux montants cumulés de la plus-value et de la moins-value ainsi identifiées soit un montant de 5 455,00 € HT, soit une augmentation de 2,59 % par rapport au montant initial du marché.

Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération DEL2021_055 du 6 avril 2021 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°1,

Vu le Code de la commande publique, notamment les articles L1212-1 et R.2123-1-1,

Décide

- **De signer** l'avenant n°1 avec l'entreprise BEG Ingénierie - 31 rue de la Convention – 38200 VIENNE au marché de fourniture, paramétrage et mise en service des équipements de télégestion pour une plus-value de 5 455,00 € HT représentant une augmentation de 2,59 % du montant initial du marché,
- **De dire** que le montant total HT du marché s'élève désormais à 216 075,00 € HT, soit 259 290,00 € TTC,
- **De dire** que la dépense fera l'objet d'imputations multiples,
- **D'autoriser** le Vice-Président ou le Conseiller Délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Le Président,

David MARGUERITTE